

Étaient présents : Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Yvon MARTIN, Denis VIMENEY

Était excusé : Alice AMELIN, Gaëlle DELPRAT, Patrick TAUZIN

Secrétaire de Séance : Myriam BELLOC

Avant de débiter la séance, à la demande du Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Raymond HILAIRE, ancien conseiller municipal de 1965 à 1971 et père de Michel HILAIRE Maire honoraire de la commune, décédé le 02 décembre 2019 à l'âge de 92 ans.

ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2019

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 06 novembre 2019.

DEMANDE D'INTÉGRATION DANS LE DISPOSITIF « TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION » DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le Maire indique que dans le cadre de la reprise du projet de la sécurisation de la RD1113 (initié en 2016 puis repoussé suite à la baisse brutale des dotations), les différentes rencontres menées avec les partenaires publics qui accompagnent la commune ont amené à élargir la réflexion autour de nouveaux axes de travail. En effet, il s'agit d'apporter une réponse à la dangerosité particulière de l'axe RD1113 (dont la fréquentation ne cesse d'augmenter) en ayant une réflexion globale sur les mobilités en centre-bourg. La sécurisation de cette voie départementale ne peut s'envisager qu'en parallèle du développement de la voie verte en bords de Garonne et de la création d'un cheminement doux au Nord de la RD1113 afin de relier les lotissements au centre bourg. Le pré-diagnostic établi par le cabinet ESCANDE avait proposé des solutions techniques notamment la mise en place de plateaux ralentisseurs à différents points stratégiques de la traversée de la commune. L'intégration au dispositif départemental « traversée d'agglomération » permettrait à la commune de mener une étude complémentaire afin d'intégrer au projet d'autres éléments tels que : la rénovation des trottoirs avec une accessibilité PMR, la sécurisation des lieux de ramassage scolaire, la sécurisation des différents passages qui permettent de traverser la RD1113, l'éclairage public en centre-bourg, le stationnement, l'accès aux commerces, etc. Suite à cette étude complémentaire, et aux différents scénarii proposés, si l'intégration est validée par le Département, la commune établira de manière définitive son projet avant l'été 2020 et sera en mesure de solliciter un accompagnement du Département à hauteur de 40% pour un montant maximum de 500 000€, de l'Etat à travers la DETR et du SDEEG éventuellement. L'ensemble du projet de sécurisation pourra être phasé sur deux ou trois ans selon le coût total des travaux envisagés et selon les priorités mises en avant par le Bureau d'étude. A l'unanimité, le Conseil sollicite donc l'intégration au dispositif départemental « traversée d'agglomération ».

ADHÉSION DU SIAEPA DE CAUDROT AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

Le Syndicat de Caudrot en charge de la gestion de l'eau potable a adhéré le 28 novembre 2019 au SMEGREG. Ce dernier accueille des collectivités territoriales exerçant la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre de la Gironde afin d'appréhender collectivement la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens. Chaque commune adhérente au SIAEPA doit désormais donner son accord dans un délai de trois mois afin de valider cette adhésion. Francis DUSSILLOLS indique qu'historiquement le SMEGREG est un bureau d'étude qui a été créé uniquement par des collectivités territoriales et qu'il dispose aujourd'hui d'une grande compétence et d'une base de données conséquente. C'est également à travers le SMEGREG que les techniciens palestiniens avaient pu bénéficier de formations lorsqu'une délégation était venue en France dans le cadre de la coopération décentralisée. Le Maire rappelle que l'enjeu des ressources en eau, et

particulièrement celui de la gestion des nappes phréatiques, revêt une importance majeure en termes d'écologie et d'équité territoriale (notamment entre la Métropole bordelaise et le reste du territoire du Sud-Gironde). A l'unanimité le Conseil valide donc l'adhésion du SIAEPA de Caudrot au SMEGREG.

DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS ANNEXES

Le Maire rappelle que la vision budgétaire de fin d'année permet d'adapter les reversements à réaliser depuis les budgets annexes vers le budget principal en fonction de l'ampleur de la mise à disposition des agents communaux. En effet, les services techniques sont amenés à travers leurs astreintes à intervenir de manière spécifique pour garantir le bon fonctionnement de la chaufferie bois municipale. De même, les services administratifs interviennent ponctuellement dans la gestion des différentes missions d'assainissement et en particulier dans le suivi du contrat de délégation de service public. Les modifications proposées au Conseil sont donc les suivantes :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Dépense de fonctionnement / 6215 (personnel affecté par la collectivité) : + 1500€
- Recette de fonctionnement / 70128 (taxes et redevance de rattachement au réseau) : + 1500€

BUDGET CHAUFFERIE BOIS :

- Dépense de fonctionnement / 6215 (personnel affecté par la collectivité) : + 3500€
- Dépense de fonctionnement / 6061 (fournitures : bois, élec, gaz) : - 3500€

A l'unanimité le Conseil adopte les modifications ci-dessus relatives aux deux budgets annexes.

DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

La préparation de la clôture budgétaire nécessite l'adaptation au plus près du réel de différents paramètres budgétaires en fonction de l'impact financier des décisions prises au cours de l'année. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune décision modificative n'avait été nécessaire jusque-là et propose au Conseil d'adopter les modifications ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- 64 131 (rémunération personnel titulaire) + 3000€ (ajustement fin d'année)
- 65 31 (indemnités élu.es) + 1500€ (ajustement fin d'année)
- 66 111 (intérêts des emprunts) + 500€ (suite au prêt contracté pour le véhicule)
- 65 888 (versement à l'ACAD) + 8000€ (aides à la coopération décentralisée)
- 61 88 (divers) + 3500€ (frais funéraires)
- 022 (dépenses imprévues) - 3500€ (frais funéraires)

Recettes :

- 70 872 (versement par les budgets annexes) + 5000€
- 74 718 (subventions coopération décentralisée) + 8000€

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- 16 41 (remboursement du capital des emprunts) + 1500€ (suite au prêt contracté pour le véhicule)
- 22 57 (matériel de voirie) + 5000€ (épareuse)
- 21 12 (terrains de voirie) - 1850€ (voirie – poutres de rives Samaran)

Recettes :

- 024 (vente terrain) + 4650€ (vente terrain à la CUMA de Barie)

A l'unanimité le Conseil adopte l'ensemble des décisions modificatives ci-dessus relatives au budget principal.

DOSSIERS DIVERS

Soutien aux agents de la commune et à l'ensemble des personnes en lutte contre le projet de loi de modification du système d'assurance retraite : le Maire explique le jeudi 05 décembre prochain, il ne pourra pas mettre en place le service minimum. En effet, tous les enseignants de l'école municipale sont grévistes, de même que 75% des agents de la collectivité. L'école sera donc fermée, et le nombre d'agents non-grévistes ne sera pas suffisant pour accueillir potentiellement 132 élèves dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Par ailleurs, il a autorisé les agents de la commune à utiliser les moyens de diffusion de la collectivité pour qu'ils puissent relayer le plus largement possible le document qu'ils avaient établi afin d'expliquer les raisons de leur mouvement inédit. L'ensemble du Conseil tient à affirmer son soutien à toutes les personnes qui seront en lutte le 5 décembre 2019 et son opposition au projet de loi concernant les retraites. Il considère qu'il est fondamental de stopper cette atteinte majeure aux droits des travailleur.ses et qu'il faut au contraire se battre pour un système de retraite par répartition juste. Plusieurs élu.es soulignent que la colère et le mécontentement qui se ressentent actuellement dans la population ne se résument pas à la question des retraites, les systèmes de solidarité sont attaqués de toute part et la revendication d'égalité portée depuis plus d'un an par les gilets jaunes n'a jamais été satisfaite par le gouvernement.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h30.